

Lorsque les plantes habillent les MURS

La notion de biodiversité ou de diversité biologique exprime la diversité des êtres vivants (les espèces), mais également la diversité des milieux de vie de ces organismes (les écosystèmes) ainsi que la diversité des individus au sein d'une espèce (la diversité génétique).

Savez-vous qu'en Wallonie, sur les 149 espèces d'oiseaux recensées, 4 ont déjà disparu et 39 sont en situation vulnérable ou critique ! Et, suite à la disparition de leurs sites de vie et de reproduction, la situation est pire encore pour les amphibiens et certains insectes ! En 2010, près d'une abeille sur trois n'a pas survécu et ce phénomène de mortalité élevée est observé depuis 10 ans.

Et alors ? La perte de 43 espèces d'oiseaux est-elle vraiment préjudiciable ? La disparition de certains amphibiens et abeilles a-t-elle des conséquences localement ? Quel est donc l'impact pour ma commune s'il n'y a plus de grenouilles ou moins d'abeilles ?

Pourquoi conserver la biodiversité ?

D'un point de vue économique, la biodiversité nous fournit de nombreux produits et services, parfois peu visibles et méconnus, dont la valeur est difficilement quantifiable : nourriture, énergie, matériaux de construction, matières premières de médicaments, etc. Elle intervient également dans des processus tels que la filtration et l'épuration naturelle des eaux, la production d'oxygène et la consommation de CO₂, l'atténuation des risques d'inondations ou encore la pollinisation des cultures et arbres fruitiers par de nombreux insectes.

À ces dimensions utilitaires quantifiables, s'ajoutent l'intérêt patrimonial, la préservation d'un héritage culturel et du cadre de vie. La biodiversité est cruciale pour le bien-être des êtres humains. L'influence d'un sentier fleuri, le chant des oiseaux, la multitude de couleurs en automne ou la variabilité des paysages n'est pas à sous-estimer dans le bien-être de l'être humain et des sociétés.



UNE FAÇADE VÉGÉTALISÉE

... pour préserver

Au niveau de ma commune ?

En parallèle aux mesures spécifiques prises pour sauvegarder telle ou telle espèce en voie d'extinction, les gestionnaires locaux peuvent agir. La conservation de la nature « ordinaire », celle des bords de route, des jardins, des petites mares mais également celle que l'on rencontre dans les zones urbanisées est utile à la collectivité. De plus, cela permet d'éviter, à terme, de devoir prendre des mesures exceptionnelles beaucoup plus coûteuses et difficiles à mettre en œuvre.

Dans le cadre d'une politique durable, la question de la préservation de la biodiversité doit être intégrée de façon transversale dans l'ensemble des projets communaux (création d'un zoning, rénovation d'une route ou d'une école, aménagement d'un nouveau lotissement, etc.). Chaque commune peut, en fonction des caractéristiques qui lui sont propres, agir à son échelle pour enrayer la perte de biodiversité.



Une pratique durable

Notre environnement est mis à mal par les nombreuses pressions que nous y exerçons. Il y a urgence à enrayer la disparition des espèces végétales et animales en faisant gagner du terrain à la nature dans nos villes et villages très marqués par un manque d'espaces naturels.

La pression immobilière et l'imperméabilisation des surfaces contribuent également au recul de la nature. Pourtant, le végétal est le seul moyen de maintenir ou de retisser un maillage vert. De plus, certains quartiers souffrent parfois d'insalubrité et offrent un cadre de vie déplaisant et très minéral.

Au travers d'actions de plantation dans l'espace urbain, notamment au pied des façades d'immeubles, portiques et clôtures, il est possible d'enrayer ces phénomènes et d'offrir plus de verdure aux habitants.

De quoi parle-t-on ?

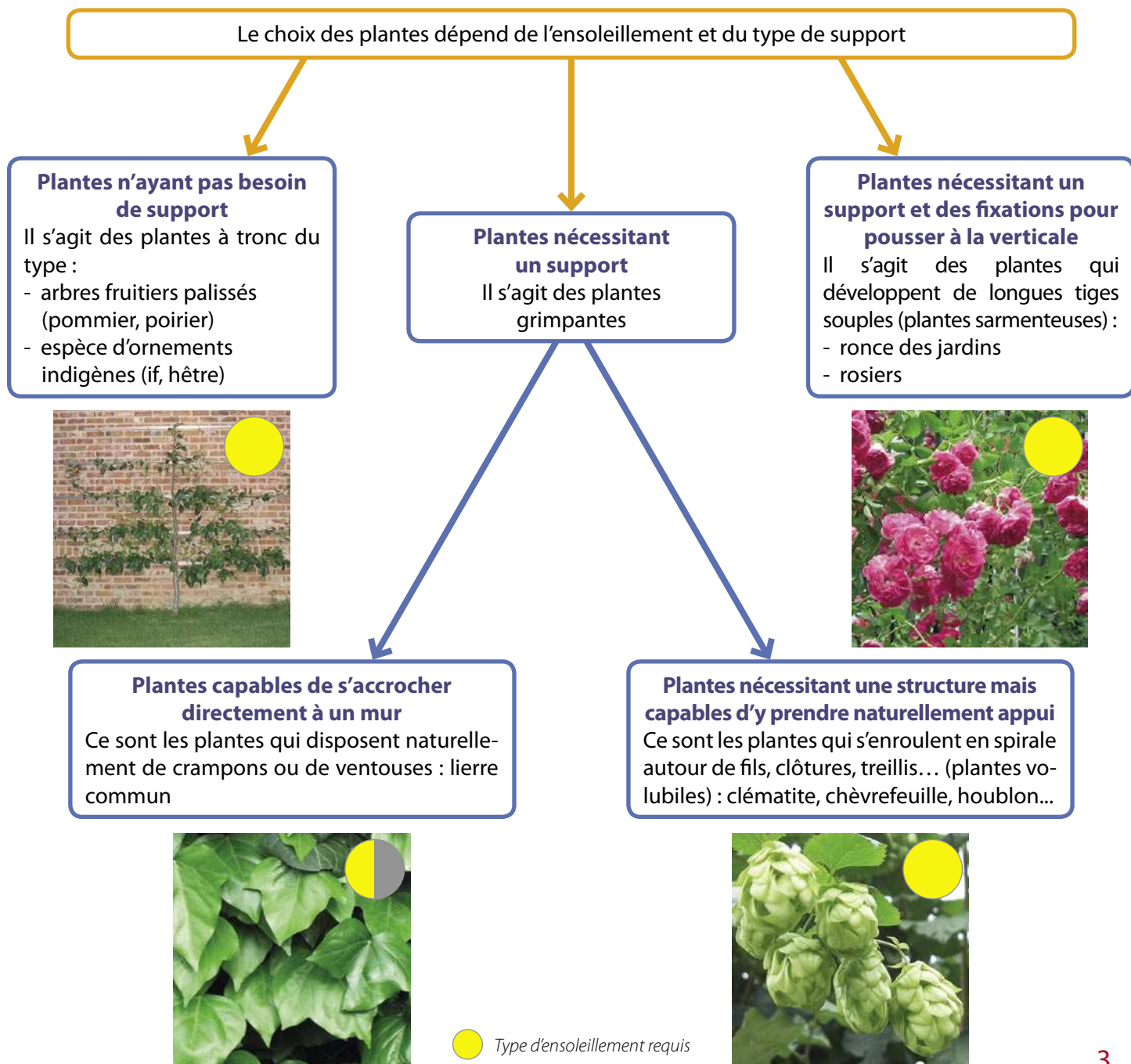
Les façades végétalisées participent au maillage vert ainsi qu'aux couloirs biologiques d'une zone urbanisée : clématite, chèvrefeuille, lierre et houblon sont des espèces grimpantes indigènes qui conviennent pour habiller des plans verticaux. Ces plantes serviront de gîtes et de couverts pour bon nombre d'oiseaux et d'insectes. Éventuellement, d'autres espèces non-indigènes mais qui présentent des caractéristiques particulièrement intéressantes pour l'accueil des insectes et des oiseaux peuvent être choisies (vigne vierge, vigne, akébie, passiflore, glycine, etc.).

Préserver la biodiversité !

Les résultats sont surprenants. Ces plantes s'agrippent, s'entortillent, grimpent aux façades des maisons et des clôtures. Feuillage, floraison, fructification, coloration automnale, chaque plante grimpante a son attrait qui égaye les murs les plus sombres.

Elles créent un environnement varié et esthétique, donnent une allure champêtre aux murs les plus austères et surtout, accueillent une faune riche et variée.

Le choix des plantes : comment s'y retrouver ?





DE NOMBREUX ATOUTS.

...et malheure

Une façade végétalisée offre bien des avantages :

Pour la collectivité :

- ▶ **Contribution à la biodiversité et à l'augmentation du réseau d'espaces verts.**
Les façades végétales peuvent jouer un rôle de création d'espaces verts en milieu urbain mais aussi de protection des espèces.
- ▶ **Amélioration locale de la qualité de l'air**
Les végétaux ont une grande capacité à piéger les poussières et les métaux lourds (plomb, cadmium...).
- ▶ **Amélioration de la qualité de vie des habitants et de l'esthétique paysagère de la commune**
- ▶ **Contribution à la lutte contre le réchauffement climatique**
Absorption de CO₂ par les végétaux et production d'oxygène.

Pour les particuliers :

- ▶ **Isolation thermique et économies d'énergie grâce au feuillage**
La présence de végétaux permet de réduire l'impact direct des rayons solaires en été et les pertes calorifiques en hiver.
- ▶ **Protection des murs contre l'humidité**
Les végétaux empêchent les fortes pluies d'atteindre le revêtement de la façade et permettent un assèchement des fondations.
- ▶ **Plus-value immobilière**
La façade végétalisée améliore l'aspect esthétique du bâtiment sans gros investissement.



Saviez-vous que...

Le lierre est une plante que nos abeilles apprécient tout particulièrement en fin de saison. Ses fleurs donnent de grosses quantités de pollen et de nectar jusqu'en octobre... indispensable pour prendre des forces avant l'hiver...



usage, de nombreuses idées reçues !

Pour répondre aux sceptiques :

- ▶ On croit souvent que les murs garnis de végétation s'imprègnent d'humidité, compte tenu du manque d'exposition au soleil et de lumière : **faux !**

En réalité, c'est l'inverse qui est observé : le couvert végétal fonctionne comme un imperméable contre les pluies battantes. De plus, les racines puisent l'humidité du sol pour la restituer à la plante. Les plantations ont donc un effet bénéfique sur l'assèchement du pied du mur.

- ▶ Le système d'accrochage d'une plante grimpante peut nuire à la longévité du mur de façade et occasionner des fissures : **faux !**

Sur un mur sain, correctement rejointoyé, une plante grimpante n'occasionne aucun dégât. Cependant, il est recommandé de ne pas planter une plante grimpante à crampons au pied d'un mur dont les joints s'effritent.

Toutefois, en bonne santé, une plante ne s'arrête pas de pousser, elle garnira donc rapidement le mur mais il est important de suivre sa croissance afin d'éviter la propagation des jeunes pousses



sous les corniches, tuiles ou ardoises. Un choix adapté s'impose en fonction de l'état du mur, de son accessibilité et de la capacité de gestion.

- ▶ Les citoyens risquent d'encombrer la voie publique ou encore de dégrader les trottoirs pour installer les plantations : **faux !**

Ce phénomène peut être évité par un cadre imposé par la commune dans son Règlement Communal et qui peut être repris sous forme d'une fiche technique reprenant les conditions de mise en œuvre.





DES CAMPAGNES DE PLA

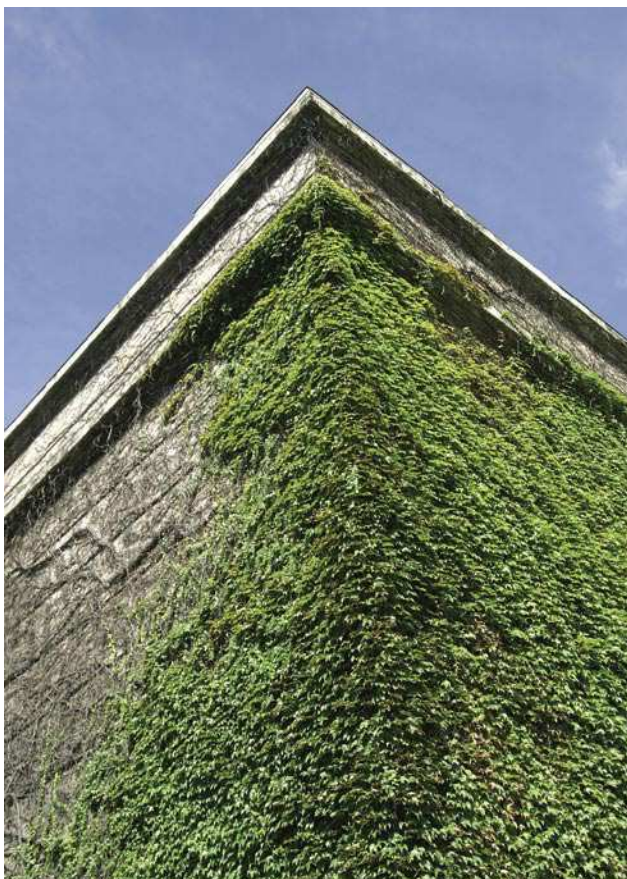
Namur : quand les plantes font le mur...

Le Service Environnement de la Ville a initié une campagne favorisant la plantation de grimpantes par les particuliers. En 2006, une brochure a été éditée et pour le lancement de celle-ci, une campagne de distribution de plantes grimpantes a été organisée. Sur base d'un petit dossier de motivation, c'est plus de 600 plantes qui ont été distribuées.

Un conseiller en environnement



« Editer une brochure comme aide technique et distribuer des plants sur base d'une demande écrite permet de toucher un maximum de citoyens motivés et de s'assurer que les plants distribués seront bien utilisés. »



Schaerbeek : des primes vertes pour fleurir vos façades

La Commune de Schaerbeek accorde une prime à la réalisation de façades vertes. Cette prime est octroyée à tout habitant de la commune qui décore sa façade avec une plante grimpante et qui respecte les conditions reprises dans le règlement de la prime. Le montant équivaut à 50% du coût total des travaux admis par le Collège, avec un montant de 50 € par demande, par immeuble et par période de 5 ans.



L'éco-conseillère

« Cette prime est principalement demandée lorsque des comités de quartiers se créent. Grâce à cette aide, c'est souvent tout un quartier qui se verdurise avec le soutien de la commune. »

PLANTATIONS EN FAÇADE

soutenues au niveau communal

Liège : des plantations en trottoir pour agrémenter vos façades !

Convaincu des avantages multiples de ce type de plantation, l'Echevinat de l'Urbanisme, de l'Environnement, du Tourisme et du Développement durable aide les Liégeois dans le processus de plantation en trottoir.

La Ville fixe un cadre, elle publie une fiche technique ainsi qu'un mode d'emploi pour réaliser des plantations en trottoir et agrémenter les façades. Parmi les prescriptions techniques à suivre et aspects réglementaires à respecter, elle publie une liste des espèces autorisées ainsi que la procédure à suivre pour l'introduction d'une demande.

De plus, après réception de l'autorisation, le particulier doit faire appel à une entreprise pour réaliser les travaux d'ouverture du trottoir.

Lille : verdissez vos murs !

Afin d'améliorer l'attrait du paysage urbain, la Ville a apporté son soutien à l'opération « Verdissons nos murs », incitant ainsi les habitants à accueillir des plantes grimpantes au pied de leur façade.

Sur base d'une demande faite par le particulier, un technicien de l'équipe « parcs et jardins » vient faire un diagnostic sur la faisabilité technique de la plantation. En cas d'avis favorable, c'est l'équipe « parcs et jardins » qui vient creuser la fosse et apporte la terre nécessaire. Ensuite, à charge du citoyen d'acheter la plante (choisie sur base de conseils du technicien) et surtout... de l'entretenir.

Le conseiller en environnement

« La réalisation de cette fiche technique s'est faite en collaboration avec tous les services concernés.

Cela a permis d'éviter d'éventuels problèmes administratifs (comme la nécessité d'obtenir un permis d'urbanisme) ou techniques (comme la nécessité de tenir compte de l'éventuelle présence d'impétrants dans le sous-sol). »



Un élu de la Ville

« En plus d'embellir les rues, cette façon de procéder rapproche les ouvriers de la Ville des citoyens. C'est une opération où tout le monde est gagnant : le citoyen qui peut embellir sa façade à moindre frais, les ouvriers qui voient leur travail valorisé et tous les habitants qui se promènent dans des rues égayées ! »



À VOUS DE JOUER...

Végétaliser une façade, c'est :

- ▶ **Facile** : des travaux de verdurisation peuvent facilement être réalisés par les services communaux.
- ▶ **Utile pour l'environnement** : ces plantes sont utiles pour nourrir et abriter insectes et oiseaux locaux et de passage.
- ▶ **Positif économiquement** : le budget nécessaire pour verduriser une façade peut être considéré comme négligeable (plantes n'ayant pas besoin de support) ou peu important. Par contre, une fois verdurisés, les murs sont protégés contre l'humidité et présentent une meilleure isolation thermique.
- ▶ **Rentable socialement** : améliorer l'esthétique paysagère de la commune ne fait qu'améliorer le bien-être des habitants qui s'y promènent.



Pour aller plus loin...

Si vous motivez vos concitoyens à verduriser leur façade, il n'est certainement pas inutile de leur faire un petit rappel de la législation en vigueur pour ce type de plantation.

Votre règlement de police communal prévoit peut-être des contraintes pour l'occupation des trottoirs. De plus, au niveau urbanistique, ce type de plantation nécessite un permis pour les bâtiments classés ou localisés dans une zone classée.

Pistes d'action :

Vous souhaitez voir fleurir des façades végétalisées dans votre commune ? Différentes possibilités s'offrent à vous :

- ▶ **Exemplarité** : Pourquoi ne pas commencer par verdier un ou deux bâtiments communaux ? Cela interpellera vos concitoyens, lancera la réflexion et peut-être, en convaincra certains d'imiter l'initiative.
- ▶ **Incitation** : Comme le montrent les exemples ci-avant, différentes méthodes peuvent être envisagées afin de motiver vos concitoyens à planter en façade : prime communale à l'aménagement d'une façade végétalisée, collaboration avec les services communaux pour les travaux techniques, ou lors d'événements spécifiques tels que la journée de l'arbre, distribution de plantes grimpantes. En fonction des caractéristiques propres à votre commune, l'une ou l'autre de ces méthodes est certainement adaptée à la mise en place d'un tel projet.
- ▶ **Imposition** : Sur base de proposition du service technique, il vous est toujours possible d'imposer la végétalisation de façade lors de l'octroi d'un permis d'urbanisme ou d'un permis unique.



Adresses utiles...

- ▶ **Bruxelles Environnement** (Info fiches Eco-construction « Réaliser des façades vertes ») : www.bruxellesenvironnement.be
- ▶ **Ville de Namur** (« La magie des plantes grimpantes ») : www.nature-namur.be
- ▶ **Commune de Schaerbeek** (Règlement et formulaire) : www.schaerbeek.irisnet.be
- ▶ **Ville de Liège** (Fiche technique) : www.liege.be/environnement
- ▶ **Ville de Lille** : www.mairie-lille.fr/fr/Cadre_de_vie/Les_parcs_et_jardins_de_la_ville/agir-pour-nature/verdissez-vos-facades
- ▶ **Natagora** (« Accueillez la nature côté rue ») : www.natpro.be
- ▶ **Le Pôle de Gestion différenciée** : www.gestiondifferentiee.be

Avec le soutien de



Espace Environnement



Wallonie

Contact :

Espace Environnement ASBL - rue de Montigny 29 - BE-6000 CHARLEROI
Tél. : 071/300.300 - E-mail : info@espace-environnement.be
site Internet : www.espace-environnement.be

imprimé sur papier recyclé